



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 MARS 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie le vingt-huit mars deux mille vingt-deux à vingt heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

**Étaient présents** : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Pascale MAYEUR, Monsieur Nicolas CAUCHAS, Madame Emilie BORDIER, Madame Ghislaine MOUCHARD, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Christophe RETIF, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Sofiane KISSOUM, Madame Edith SACHER.

**Absents excusés** : Madame Anita MENANT.

Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 28 février 2022,
- 2) Communication des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 3) Dotation scolaire par élèves pour le Groupe Scolaire de la Pléiade,
- 4) Vote des subventions communales,
- 5) Vote du compte de gestion 2021 Budget Commune,
- 6) Vote du compte administratif 2021 Budget Commune,
- 7) Vote de l'affectation du résultat au Budget Commune 2022,
- 8) Vote du Budget Commune 2022,
- 9) Vote de l'affectation du résultat au Budget Assainissement 2022,
- 10) Vote du Budget Assainissement 2022,
- 11) Vote de l'affectation du résultat au Budget Camping 2022,
- 12) Vote du Budget Camping 2022,
- 13) Vote des taux de fiscalité 2022,
- 14) Acquisition des terrains AE 337, AE 338, AE 341, et AE 342,
- 15) Acquisition d'un mobile-home au camping municipal,
- 16) Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité (piscine),
- 17) Tarifs camping : vidange et jetons,
- 18) Tarifs location du gymnase Guy LACROIX, pour PARADIS
- 19) Dépôt de dossier amendes de police,
- 20) Questions diverses.

---

Une réunion précédant le conseil municipal s'est attardée.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt-et-une heures quinze.

### **1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FEVRIER 2022**

Délibération N°DCM-041-22

Le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 28 février 2022 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

## 2- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Délibération N°DCM-041B-22

### Devis signés

Monsieur le maire, informe des devis signés depuis le 28 février 2022 :

#### Budget Commune

##### *Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)*

Transport piscine	1 248,00 €
Entretien des chaudières	4 585,20 €
Interphone de l'école	251,23 €
Parquet 13 juillet	864,00 €
DJ pour 13 juillet	400,00 €
Changement d'une pompe chauffage gymnase	1 689,60 €
Fournitures administratives	718,33 €
Marquage au sol	3 036,00 €
Fleurissement	1 183,60 €
Abonnement hebdo	70,60 €

##### *Dépenses en investissement (devis en TTC)*

Restauration des lucarnes gauches de la toiture de la mairie	3 487,20 €
Travaux supplémentaires pour plateau ralentisseur	2 376,11 €

#### Budget Camping (devis HT)

##### *Dépenses en investissement*

Logiciel de gestion	279,60 €
Changement de blocs de secours	219,56 €
Réfection d'un mobile-home	1 373,00 €

### Droit de préemption

Monsieur le maire, informera des biens non préemptés depuis le 28 février 2022 :

- Les Hauts de la Garenne  
ZI n°308 appartenant à M. et Mme CHERRE Jacques (DIA 012-2022)

### AUTRES

- Arrêté AA-002-22 : Ouverture d'une régie pour le camping municipal.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions listées ci-dessus.

## 3- DOTATION SCOLAIRE PAR ELEVES POUR LE GROUPE SCOLAIRE LA PLEIADE

Délibération N°DCM-042-22

Monsieur le maire présente la dotation scolaire par élève pour l'année 2022 et propose de retenir 60 €.

	2020	2021	2022
Classes maternelle et primaire	100,00 €	100,00 €	60,00 €

Monsieur le maire explique que pour 2021, le budget n'avait pas été totalement consommé et que l'ouverture d'une classe engendrera des coûts supplémentaires à supporter par la commune.

Madame SACHER demande des précisions sur cette baisse conséquente. Madame BORDIER propose de fixer à 80 € le montant de la dotation. Monsieur le maire précise qu'au vu du nombre d'élèves le budget sera légèrement supérieur que ce qui a été consommé en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, (4 voix contre, 5 abstentions, et 5 voix pour) de fixer la dotation scolaire par élève pour le groupe scolaire de la Pléiade à 60 €.

Sachant que la commune accueille 75 élèves, la participation totale pour le groupe scolaire s'élève à 4 500 €.

#### 4- VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Délibération N°DCM-043-22

Monsieur le maire propose au conseil municipal le vote des subventions communales 2022 suivant le tableau ci-dessous :

Subvention de fonctionnement au SPIC Camping Municipal :

49 296,49 €

Subventions aux associations et écoles

	Montant de la subvention
ABAP	600,00
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de La Chartre s/le Loir	100,00
AMICALE DES CHASSEURS	100,00
AMICALE DES PECHEURS La Chartre Ruillé Lhomme	400,00
AMIS DE L'ORGUE	400,00
ASSOCIATION SPORTIVE Collège Pierre de Ronsard	500,00
FOYER SOCIO ÉDUCATIF	100,00
COLLEGE Pierre de Ronsard Participation au voyage 40 €/élève	360,00
BASKET BALL (ASC)	700,00
CASTEL DANSE	450,00
LA COMEDIE DU LOIR	200,00
CLUB GÉNÉRATIONS MOUVEMENT de LA CHARTRE	100,00
COMITE DES FÊTES	4 000,00
FOOTBALL CLUB VAL DU LOIR	500,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE de LA CHARTRE	280,00
LA CHARTRE ASSOCIATION PONGISTE	400,00
LE JARDIN DU PARTAGE	250,00
PETANQUE VLP 72	500,00
Sté DES COURSES HIPPIQUES	300,00
TENNIS CLUB VAL DU LOIR	400,00
TUDO BEM	400,00
UNACITA	200,00
ECOLE SAINTE MARIE (Subvention de fonctionnement)	27 440,00
ECOLE SAINTE MARIE (Noël des enfants)	300,00
ÉCOLE GROUPE SCOLAIRE DE LA PLÉIADE (Noël des enfants)	300,00

ADMR	0,00
AFM TELETHON DELEGATION	0,00
CINÉAMBULE 72	352,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE	500,00
DON DU SANG	0,00
PREVENTION ROUTIERE SARTHE	0,00
Chambre des métiers et de l'artisanat du Mans	0,00
BTP CFA Sarthe	0,00
CCI Le Mans Sarthe	250,00
Collège Pierre de Ronsard Projet création d'entreprise	0,00
Collège de Bercé voyage scolaire	0,00
MFR Verneil le Chétif	50,00
École Saint-Calais	0,00
Centre de réadaptation professionnelle de Louestault	260,00
<b>TOTAL</b>	<b>40 692 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer, par 13 voix pour et 1 abstention, l'ensemble des subventions proposées.

#### **5- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNE**

Délibération N°DCM-044-22

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il propose aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2021 du budget commune.

#### **6- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET COMMUNE**

Délibération N°DCM-045-22

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis au plus tard au représentant de l'État 15 jours suivant la date limite de vote fixée, soit le 15 juillet de l'année N+1. Il retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis.

Le compte administratif, dressé par Monsieur Michel DUTHEIL, maire, est présenté comme tel :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	1 140 321,44	1 496 052,91	200 086,75 197 312,42	481 966,39	200 086,75 1 337 633,86	1 978 019,30
<b>TOTAUX</b>	<b>1 140 321,44</b>	<b>1 496 052,91</b>	<b>397 399,17</b>	<b>481 966,39</b>	<b>1 537 720,61</b>	<b>1 978 019,30</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		355 731,47	166 768,79	84 567,22 82 081,60	166 768,79	440 298,69 82081,60
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>		<b>355 731,47</b>	<b>166 768,79</b>	<b>166 648,82</b>		<b>355 611,50</b>

Le maire se retire pour que le conseil municipal se prononce sur le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 du budget commune.

## 7- VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Délibération N°DCM-046-22

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 précédemment,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 355 731,47 €

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021</b>	
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N- 1</b>	
- Résultat de l'exercice	355 731,47 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
<b>RÉSULTAT A AFFECTER</b>	<b>355 731,47 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N- 1</b>	
- Résultat de l'exercice	84 567,22 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	- 84 687,19€
- Besoin de financement	119,97 €
<b>AFFECTATION</b>	
- Affectation en réserves 1068	355 731,47 €
- Report en fonctionnement 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget commune.

## 8- VOTE DU BUDGET COMMUNE 2022

Délibération N°DCM-047-22

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 :

↳ Fonctionnement :

*Dépenses* : 1 451 882.29 €

Recettes : 1 451 882.29 €

↳ Investissement :

Dépenses : 1 187 393.34 €

Recettes : 1 187 393.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de la commune 2022.

## 9- VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération N°DCM-048-22

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 le 28 février 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un déficit d'exploitation de 15 023,59 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021	
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	
- Résultat de l'exercice	- 23 572.00 €
- Résultats antérieurs reportés	8 548.41 €
<b>RÉSULTAT A AFFECTER</b>	<b>-15 023.59 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N-1</b>	
- Résultat de l'exercice	727 743.70 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	- 364 089.29€
- Besoin de financement	0.00 €
<b>AFFECTATION</b>	
- Affectation en réserves 1068	0.00 €
- Report en fonctionnement 002	15 023.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget assainissement.

## 10- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Délibération N°DCM-049-22

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 :

↳ Fonctionnement :

Dépenses : 129 409.00 €

Recettes : 129 409.00 €

↳ Investissement :

Dépenses : 878 161.61 €

Recettes : 878 161.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif assainissement 2022.

## 11- VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET CAMPING

Délibération N°DCM-050-22

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 le 28 février 2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 45 614.07 €

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021</b>	
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	
- Résultat de l'exercice	45 614.07 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
<b>RÉSULTAT A AFFECTER</b>	45 614.07 €
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N-1</b>	
- Résultat de l'exercice	14 853.96 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	0.00 €
- Besoin de financement	0.00 €
<b>AFFECTATION</b>	
- Affectation en réserves 1068	45 614.07 €
- Report en fonctionnement 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget camping.

#### **12- VOTE DU BUDGET CAMPING 2022**

Délibération N°DCM-051-22

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 :

↳ Fonctionnement :

*Dépenses* : 129 296.49 €  
*Recettes* : 129 296.49 €

↳ Investissement :

*Dépenses* : 75 864.52 €  
*Recettes* : 75 864.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du camping 2022.

#### **13- VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022**

Délibération N°DCM-052-22

Monsieur le maire indique qu'il faut voter les taux de fiscalité pour 2022.  
Pour rappel ceux de 2021 :

Taux Taxe Foncière Bâti : 35.52  
Taux Taxe Foncière Non Bâti : 29.64

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 1 abstention et 13 voix pour, de conserver les taux de fiscalité.

#### **14- ACQUISITION DES TERRAINS AE 337 – AE 338 – AE 341 – AE 342**

Délibération N°DCM-053-22

Monsieur le maire indique qu'il a eu des échanges avec la fille du propriétaire des terrains AE 337 – AE 338 – AE 341 et AE 342, situés sous la Tour Jeanne-d'Arc. Cette dernière accepte de céder les parcelles pour le prix de 100 €.

Toutefois, elle accepte de payer l'entretien du terrain que la commune a déjà fait, moyennant le prix de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acheter les parcelles AE 337 – AE 338 – AE 341 – AE 342 moyennant le prix de 100 €.
- D'accepter de facturer les 200 € d'entretien des parcelles, au propriétaire des 4 parcelles.
- D'autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à l'achat des 4 parcelles, et notamment l'acte authentique.
- D'autoriser M. le maire à procéder à l'encaissement de la recette attendue.

#### **15- ACQUISITION D'UN MOBILE-HOME AU CAMPING MUNICIPAL**

Délibération N°DCM-054-22

Monsieur le maire expose qu'un résident (Monsieur et Madame PORTEBISE) souhaite vendre son mobile-home. Après divers échanges entre Monsieur le maire et les propriétaires, ceux-ci accepteraient de vendre leur mobile-home moyennant un prix de 8 000 €, inscrit sur le budget camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'achat du mobile-home pour le prix de 8 000 € et d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition.

#### **16- RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Délibération N°DCM-055-22

Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2022, il y a lieu de prévoir le recrutement de quatre agents non titulaires pour besoin saisonnier :

- ↳ deux emplois saisonniers de maître-nageur sauveteur B.E.E.S.A.N. (Brevet d'Eduteur Sportif des Activités de Natation), à temps complet pour les mois de juillet et août 2022,
- ↳ et deux emplois saisonniers B.N.S.S.A. (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) à temps complet pour le mois d'août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de créer l'ensemble des postes ci-dessus exposés.

#### **17- TARIFS CAMPING 2022**

Délibération N°DCM-056-22

Monsieur le maire indique qu'il y a eu un oubli lors du vote des tarifs du camping pour la saison 2022. Il propose d'ajouter les éléments suivants :

- Jeton machine à laver/sèche-linge : 2 €
- Tarif vidange eau + eau grise + WC : 4 € par vidange
- Location mobile-home 4 places maximum (emplacement n° 6) :
  - Basse saison : 40 €/nuit
  - Haute saison : 60 € /nuit

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider ces tarifs pour la saison 2022.

Monsieur le maire précise que ce mobile-home a besoin de travaux de rénovation, et qu'il sera proposé à la location une fois les travaux terminés, et s'adresserait plutôt pour une clientèle type cyclotouriste.



## 18- TARIF LOCATION DU GYMNASE GUY LACROIX pour PARADIS

Délibération N°DCM-057-22

Monsieur le maire expose que l'association PARADIS reprendra le spectacle à l'automne 2023 dans le gymnase GUY LACROIX.

Afin de fixer le plan de financement pour le budget prévisionnel de l'association, il convient de fixer le tarif de la location du gymnase GUY LACROIX pour la période du 17 octobre 2023 au 21 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la location à 1 250 € pour la période du 17 octobre 2023 au 21 novembre 2023, et autorise Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette location.

## 19- DEPOT DE DOSSIER AMENDES DE POLICE

Délibération N°DCM-058-22

Monsieur le maire informe que l'installation d'un plateau ralentisseur sur la RD 305, avenue des Déportés pour un montant total HT de 21 181 € est un projet susceptible d'être éligible à la dotation du produit des amendes de police de circulation routière.

La collectivité peut prétendre obtenir au maximum 30% de subvention soit 6 354.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ Autorise Monsieur le maire, Michel DUTHEIL à déposer une demande de subvention pour l'installation d'un plateau ralentisseur sur la RD 305, avenue des Déportés,
- ✦ Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- ✦ Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- ✦ Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

## 20- QUESTIONS DIVERSES

### ELECTIONS

	<i>Bureau du 10 avril</i>	<i>Bureau du 24 avril</i>
<b>8h00 - 10h00</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>× M. DUTHEIL Michel</li><li>× Mme. GILLE-AYBES Marie-Dominique</li><li>× M. AYBES Marc</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>× M. DUTHEIL Michel</li><li>× Mme. SACHER Edith</li><li>× Mme. BORDIER Emilie</li></ul>
<b>10h00 - 13h00</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>× Mme REYMOND Marie-France</li><li>× Mme BORDIER Emilie</li><li>× M. KISSOUM Sofiane</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>× Mme REYMOND Marie-France</li><li>× M. BORDIER Dominique</li><li>× M. RETIF Christophe</li></ul>
<b>13h00 - 15h00</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>× M. DUTHEIL Michel</li><li>× Mme FOUSSARD Annette</li><li>× M. DESILES Guy</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>× M. DUTHEIL Michel</li><li>× Mme FOUSSARD Annette</li><li>× M. DESILES Guy</li></ul>
<b>15h00 - 17h00</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>× M. DUTHEIL Michel</li><li>× Mme MOUCHARD Ghislaine</li><li>× Mme. POCHON Martine</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>× M. DUTHEIL Michel</li><li>× Mme MAYEUR Pascale</li><li>× M. AUBERT Jean-Luc</li></ul>

**17h00 - 19h00**

- × M. DUTHEIL Michel
- × Mme. GILLE-AYBES Marie-Dominique
- × × M. AYBES Marc
- × M. DUTHEIL Michel
- × Mme SACHER Edith
- × Mme BORDIER Emilie

**Dépouillement :**

- × M. DESILES Guy
- × Mme FOUSSARD Annette
- × Mme BORDIER Emilie
- × Mme MOUCHARD Ghislaine
- × Mme MAYEUR Pascale
- × M. BORDIER Dominique
- × M. RETIF Christophe
- × M. DESILES GUY

## ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur RETIF demande s'il serait possible d'avoir des informations quant à la possibilité de mettre en place une centrale hydroélectrique à Roche-Marie. Vu le contexte de tensions sur la question de l'énergie, il serait intéressant que la commune étudie la question.

M. KISSOUM en prend note et verra cela en comité développement durable.

**Prochaine réunion de Conseil municipal :** Lundi 9 mai 2022 à 20h30.

*Séance levée à 23h56.*

Signatures :

Michel DUTHEIL	Marie-France REYMOND	Christophe RETIF
Pascale MAYEUR	Dominique BORDIER	Sofiane KISSOUM
Edith SACHER	Ghislaine MOUCHARD	Guy DESILES
<del>Anita MENANT</del>	Jean-Luc AUBERT	Annette FOUSSARD
Emilie BORDIER	Marie-Dominique GILLE-AYBES	Nicolas CAUCHAS